

Cotonou, le 03 décembre 2025

N/Réf. : 07/12/DG/SDP/2025

Objet : A/S des Ordres de Mission.

NOTE DE SERVICE

Tout le personnel

Afin d'améliorer les délais d'établissement des ordres de mission, la procédure suivante est mise en place à compter de ce jour.

Il est demandé aux bénéficiaires des ordres de mission, à l'Assistant du DG, à l'Assistante de Direction, ainsi qu'aux Comptables de veiller au respect des échéances fixées dans le cadre de cette procédure de façon que le délai global entre la demande de mission et le règlement des frais de mission n'excède pas 3, ou 4 jours maximum.



Le Directeur Général

Jean-Baptiste SEVAISTRE

SDP SA

Cabinet d'Ingénierie et de Consulting en Management de Projets - Société Anonyme au capital de 100.000.000 FCFA

Tél : +229 01 20 21 23 01/01 40 10 91 26 - Siège Social : ILOT 1354 Parcelle H, Cadjèhoun Cotonou-BENIN

RCCM: RB/COT/20 B 26586- IFU: 3202011357451

E-mail : contact@sdpgroupe.com Web : www.sdpgroupe.com

ISO 9001
ISO 14001
ISO 45001

Opave
Certification

PROCEDURE RELATIVE AUX ORDRES DE MISSION

